

Avis voté en plénière du 13 juillet 2017

Repérer, prévenir et lutter contre les discriminations syndicales

Déclaration du groupe CFTC

La discrimination est, au sens premier du terme, une démarche utile.

En discriminant, en distinguant, en séparant, nous évitons le mélange, la confusion.

Appliquée aux relations sociales, la démarche permet de reconnaître et de traiter différemment l'action de ceux qui s'engagent dans la représentation de leurs collègues de travail.

Elle contribue à valoriser ceux qui repèrent et réparent les injustices, ceux qui, dans la pratique active des droits et devoirs de chacun, construisent l'entreprise et la société.

En ce sens, la discrimination syndicale est utile. Elle distingue et elle promeut.

Ce n'est pourtant pas le sens donné aujourd'hui à l'expression « discrimination syndicale », synonyme désormais de suspicion, de rejet, d'exclusion.

La « guerre sociale » que d'aucuns appellent de leurs vœux nourrit un antagonisme bien partagé de part et d'autre de la barricade sociale, une guerre sociale qui valorise grève syndicale d'un côté ou blocage patronal de l'autre plutôt que le dialogue social pour résoudre les conflits du travail.

La CFTC rejette cette lecture violente des relations sociales. Elle regrette tout autant l'obstruction patronale à la présence syndicale sur les lieux de travail que la lutte des classes qui contribue à alimenter l'opposition patronale au syndicalisme.

Fort heureusement, l'avis débouche sur des propositions constructives qui complètent et valorisent les dispositions prises dans un nombre croissant d'entreprises et qui s'inscrivent dans le droit fil de la loi Rebsamen du 17 août 2015 sur le dialogue social.

La CFTC approuve les recommandations visant à rendre plus légitime l'engagement syndical, notamment aux yeux de l'encadrement, à garantir l'égalité de traitement (rémunération, déroulement de carrière) et à valoriser les acquis de l'expérience syndicale.

Nous avons besoin de « lutter contre » les discriminations syndicales. Nous avons tout autant besoin de « lutter pour » la valorisation de l'engagement et du service rendu.

La CFTC votera cet avis.